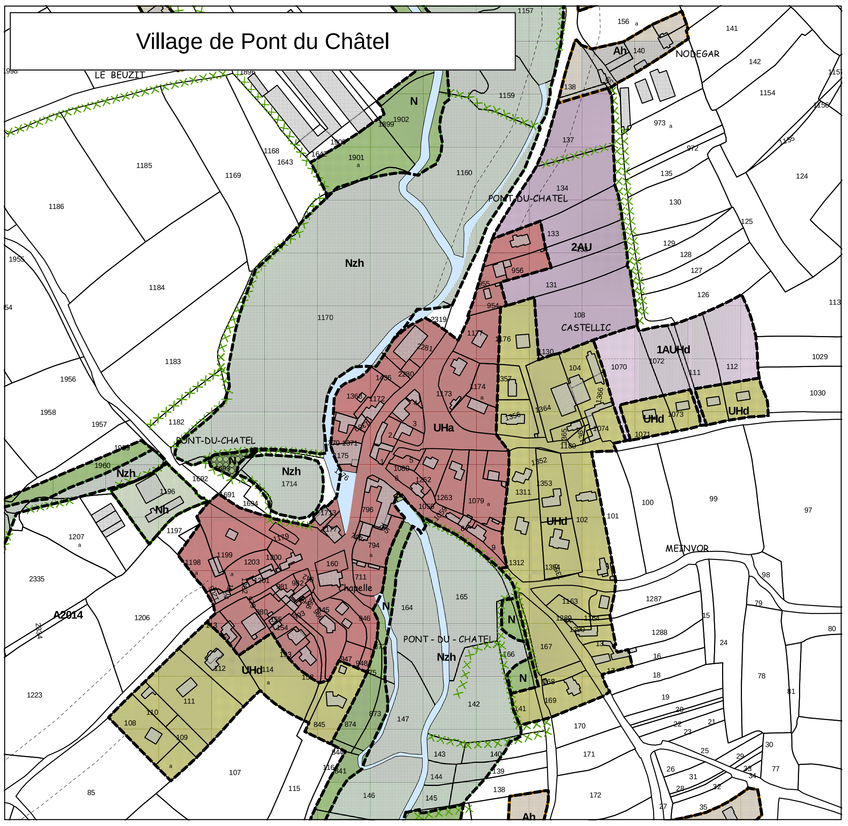

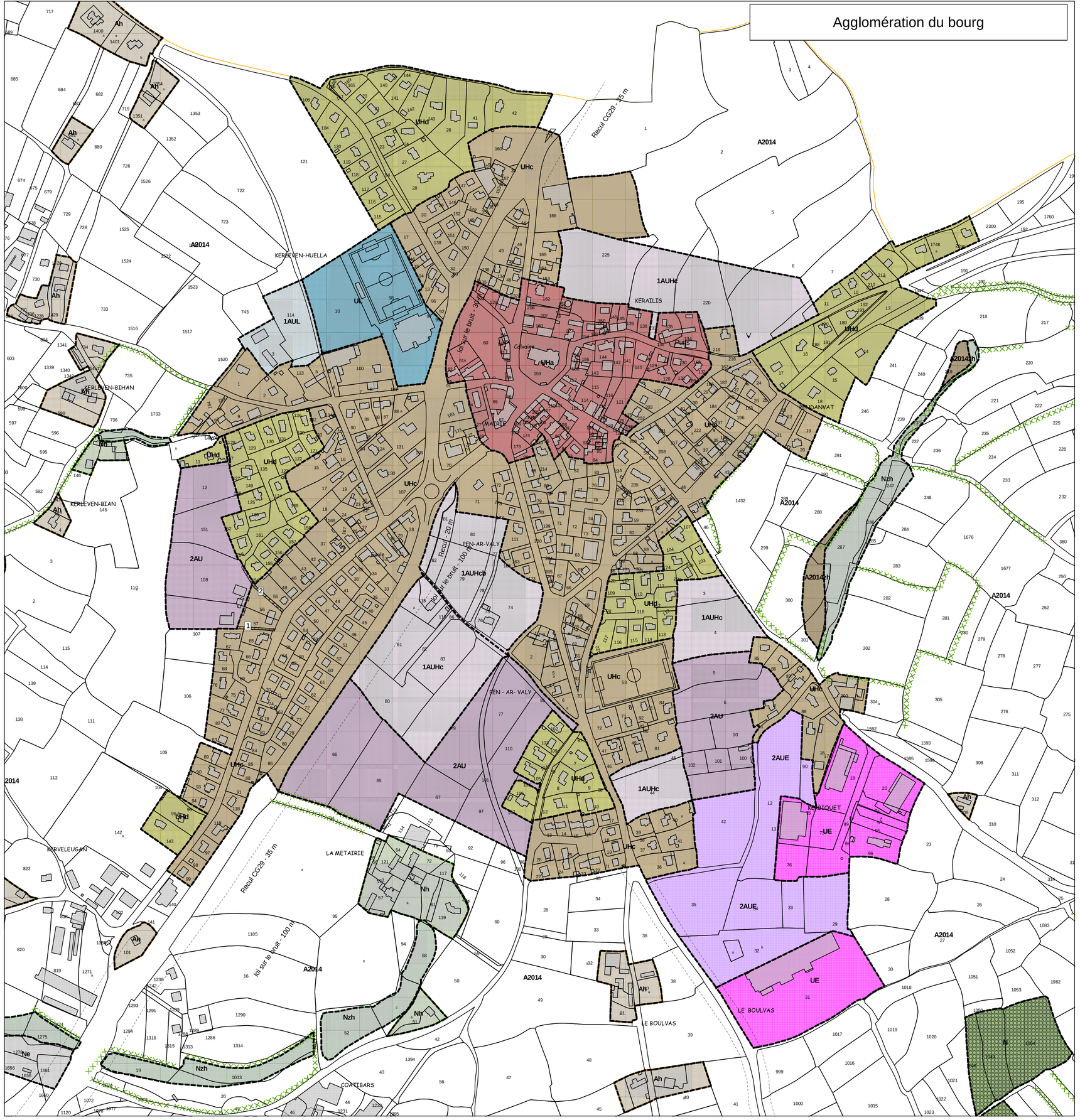

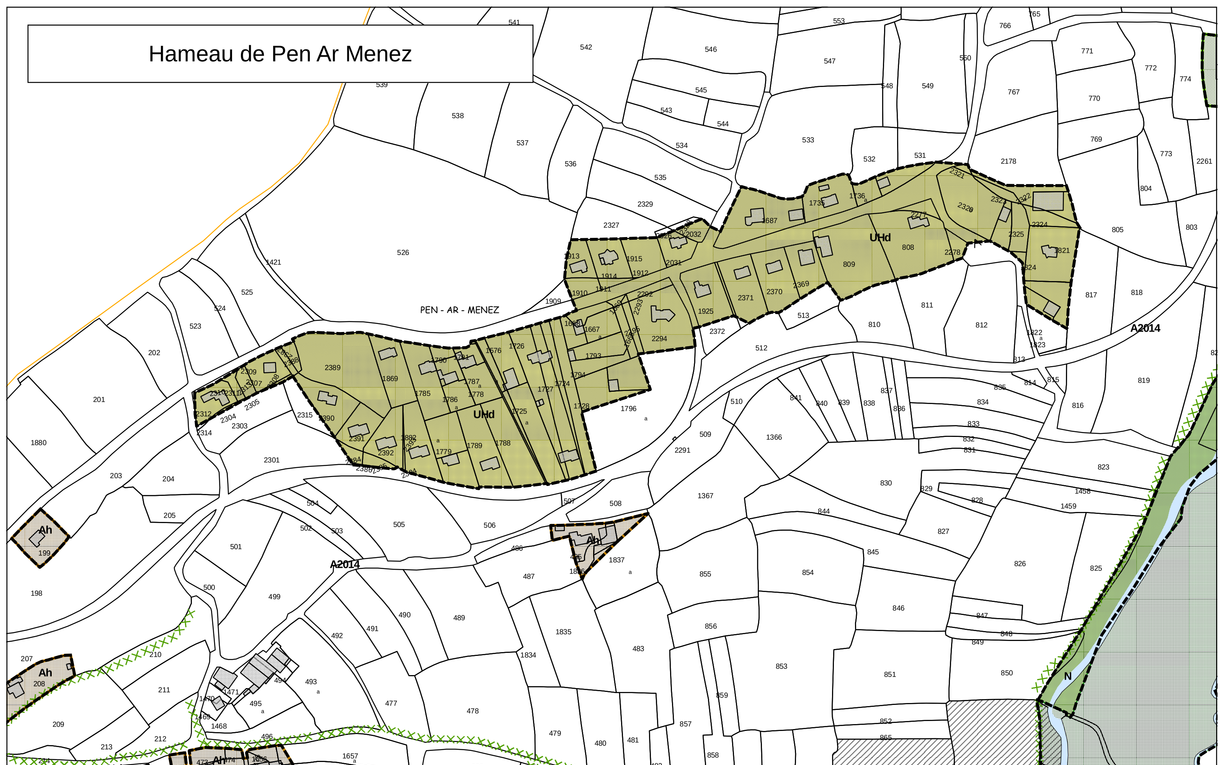

- Nzh — Intitulé de zonage
- Limite de zone
- Espace Boisé Classé (art. L.130-1 du CU)
- Element de paysage à préserver au titre de l'article L123.1.5 7°alinéa du Code de l'Urbanisme
- Site archéologique de type 1
- Recul le long des routes départementales - règlement voirie départementale
- Loi sur le bruit - isolement acoustique
- Limite des espaces proches du rivage
- Fenêtre visuelle

Numéro de l'emplacement réservé	Localisation	Dénomination de l'emplacement réservé	Longueur largeur	Bénéficiaire
1	Parcelle 57	Accès piétonnier à la zone 2AU	87 m de long par 3 m de large	Commune
2	Parcelle 55	Accès piétonnier à la zone 2AU	52 m de long par 3 m de large	Commune

Sites archéologiques

Numero	Localisation et caractère principal	Type
1	Kerbervas- dolmen	2
2	Kerguelen - enclos	1
3	Kersantic - enclos	1
4	Moulin de la Flèche - motte cadastrale	1
5	Pont Ar C'halvez - motte cadastrale	1
6	Coat Menac'h - motte cadastrale	1
7	Pont Ar C'halvez à Quillimadec - route	1

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de PLOUIDER

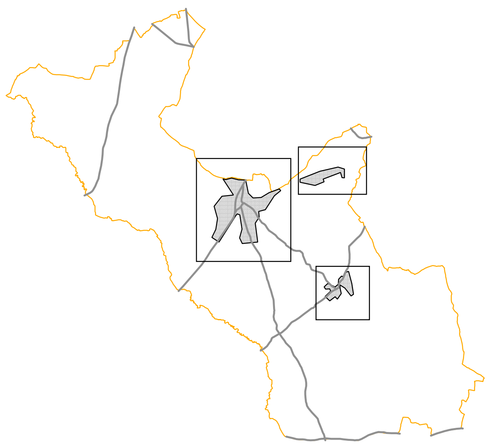

REGLEMENT : partie graphique

Révision prescrite par délibération du CM le : 18 février 2011 et 14 avril 2011
Débat préalable organisé au sein du CM le : 03 novembre 2012
PLU arrêté par délibération du CM le : 28 juin 2013
PLU approuvé par délibération du CM le : 03 juillet 2014
PLU rendu exécutoire le : 29 aout 2014
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12 février 2015
Modification simplifiée n°1 exécutoire le : 02 mars 2015

échelle : 1/2500e

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93
leopold.archi@wanadoo.fr

Zones urbaines

UHa centre urbain traditionnel
urbanisation en continu, à l'alignement

UHc habitat de type individuel, pavillonnaire, isolé ou groupé
urbanisation discontinue, avec un recul faible à important par rapport à la voirie

UHd habitat de type individuel, pavillonnaire, isolé ou groupé

UE zone d'activités économiques

UL zone sportive et de loisirs

Zones à urbaniser

1AU *zone disposant des réseaux suffisants*
urbanisation possible avec schéma d'aménagement

2AU *zone disposant de réseaux insuffisants*
urbanisation possible après modification ou révision du PLU

AUE future zone UE
AUHc future zone UHc
AUHd future zone UHd
AUHcb quartier de Pen Ar Valy - lotissement "Ar Balan"
AUL future zone UL

Zones agricoles

A2014 zone agricole majeure
Ac zone de carrière
A2014zh zone humide en secteur rural
Ah construction tiers à l'activité agricole en secteur agricole

Zones naturelles et forestières

N zone naturelle ou forestière
Ne zone destinée à la station de traitement des eaux usées
Nh construction tiers à l'activité agricole en secteur naturel
Nn site archéologique de type 2
Ns espace remarquable du littoral (L.146-6 du CU)
Nzh zone humide